

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°047-2025

Le Maire de **DOUVRES-LA-DELIVRANDE**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'Entreprise « LETELLIER » afin de pouvoir intervenir rue du Bout VARIN pour le compte de VEOLIA (réfection de tranchée) à Douvres-la-Délivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : le Mercredi 26 Mars 2025 après-midi, l'entreprise « LETELLIER » sera autorisée à fermer la circulation rue du Bout VARIN (sens Douvres vers Cresserons depuis l'avenue de la Basilique) à Douvres-la-Délivrande Calvados.

ARTICLE II : L'Entreprise « LETELLIER » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III: Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques de la Ville de Douvres,
- L'Entreprise « LETELLIER »

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-La-Délivrande, le Mercredi 19 Mars 2025.

Le Maire de **DOUVRES-LA-DELIVRANDE**,
Thierry LEFORT.

